

Nantes, le 10 avril 2018

Le 27 et 28 mars 2018, la FNEJE participait aux Assises de l'École Maternelle.

Le Président de la République annonçait alors qu'en septembre 2019, pour lutter contre les inégalités sociales, la scolarisation des enfants âgés de trois ans serait obligatoire.

Cette annonce hautement symbolique qui vient mettre sur un pied d'égalité l'école élémentaire et l'école maternelle vient reconnaître que la période de vie de 3 à 6 ans est une période essentielle dans la construction du futur adulte et citoyen. Cependant, elle amène des questionnements tout comme la finalité de ces assises.

Pour autant, rendre obligatoire l'école à trois ans va-t-il permettre de refonder l'école maternelle afin d'assurer des conditions d'accueil de qualité pour le jeune enfant ?

Si la FNEJE salue le fait que les Assises aient mis en exergue les besoins du jeune enfant et la question de la formation des enseignants, elle regrette cependant que de nombreux sujets n'aient pas été abordés.

La scolarisation obligatoire oui mais :

- Comment vont faire les collectivités en terme d'aménagement des locaux : salle de classe, salle de sieste, réfectoire.
- Quid de la transition douce et du respect du rythme des jeunes enfants, pour ceux dont les familles sont disponibles pour envisager l'école à mi-temps la première année ou qui font le choix d'employer une assistante maternelle en complément ? Des aménagements seront-ils prévus ?
- Comment seront pensés les temps d'adaptation ou d'intégration de façon ajustée et donc non perturbante pour l'enfant et l'ensemble du groupe lors des entrées échelonnées des enfants à l'école ?
- Que deviennent les classes passerelles et les jardins d'enfants ?
- Comment les collectivités vont-elles trouver les financements pour les écoles maternelles privées sous contrat, jusqu'alors exemptes de financement obligatoire ?
- Ce budget supplémentaire déployé pour les écoles privées sous contrat sera-t-il au détriment de l'école publique ?
- ...

Au-delà de la scolarisation obligatoire, qu'en est-il de la nécessaire réflexion sur la continuité des temps de l'enfant à l'école. L'école, ce n'est pas seulement le temps en classe mais c'est aussi le temps périscolaire : le matin avant l'école, à midi et le soir après la classe. Les enfants qui sont accueillis de 7h30 à 18h à la crèche seront accueillis de la même manière à l'école. Or si à la crèche, nous sommes dans une unité de temps, de lieu et de personne, tous ces paramètres pourtant nécessaires sont chamboulés à l'école maternelle.

Comment alors réfléchir ensemble, équipe périscolaire et scolaire, afin de rendre la vie de l'enfant à l'école la plus sereine possible ? Nous savons depuis longtemps, et c'est aujourd'hui appuyé par les connaissances en neurosciences affectives et sociales, qu'un jeune enfant qui est sécurisé affectivement est un enfant qui entre dans les apprentissages de façon sereine.

Une des grandes difficultés actuelle de l'école maternelle est de pouvoir prendre en compte l'individualité de l'enfant et ses besoins. D'autant plus, quand on sait que dans une classe de petite section des enfants de 2

ans et 9 mois côtoient des enfants de 3 ans et 9 mois, soit une année d'écart à un âge où ces écarts d'âges montrent des besoins très différents.

Le taux d'encadrement n'est à ce titre pas adapté à l'accompagnement de qualité auquel devrait prétendre les jeunes enfants. La FNEJE est ainsi favorable à ce que des éducateur.trice.s de jeunes enfants interviennent à l'école maternelle en complémentarité des enseignant.e.s et des ATSEM.

La FNEJE trouve intéressant qu'un corps spécifique d'enseignant.e.s de maternelle soit créé et qu'un socle de formation commun et transversal soit dispensé aux éducateur.trice.s, enseignant.e.s de maternelle et aux ATSEM. On ne fait pas classe de la même façon à des enfants de 10 ans et à des enfants de 4 ans.

D'autre part, assurer la continuité éducative entre les structures de la petite enfance - et plus généralement de l'ensemble des professionnels qui agissent auprès des enfants de moins de 6 ans - et l'école maternelle est une nécessité. Elle permettra d'envisager l'accueil des jeunes enfants dans un continuum éducatif et non plus de façon cloisonné. Elle permettra d'accueillir les familles de manière plus adaptée à l'école maternelle en en faisant de véritables partenaires dans un travail de coéducation. Elle permettra un enrichissement mutuel de tous les professionnels de la petite enfance dont font partie intégrante les enseignant.e.s de maternelle.

Nous sommes cependant opposés à tout programme tels que "parler bambin" ou "abecedarian" que ce soit à l'école maternelle ou, plus inquiétant, à la crèche. Le jeune enfant est un être social dont le langage est une capacité naturelle qui s'acquiert dès la toute petite enfance. Tous les jeunes enfants entrent dans le langage mais parfois la qualité relationnelle entre l'enfant et l'adulte qui lui parle peut faire défaut. C'est cette relation privilégiée qu'il faut construire avec le jeune enfant. Cette relation ne se construit pas que par la parole, elle se construit aussi par le corps. Il est donc important de créer un environnement scolaire qui favorise le plaisir de communiquer du jeune enfant avec ses pairs et avec les adultes qui l'accompagnent. Ce ne sont pas des méthodes plaquées dénuées de construction d'une relation privilégiée qui permettront aux jeunes enfants de mieux " parler ". L'enfant a besoin de la spontanéité de l'adulte qui lui sert de tremplin pour libérer toute sa force créatrice et ainsi développer seul son propre langage et non celui d'un hypothétique enfant modèle.

L'école maternelle doit être le lieu de l'apprentissage par le JEU, l'art, la culture, l'activité motrice, le contact avec la nature. Elle doit être un lieu d'épanouissement pour le jeune enfant en favorisant l'expérimentation et le tâtonnement par celui-ci. Elle doit être un lieu de socialisation où la relation à l'autre est privilégiée et où chaque enfant est respecté dans son intégrité physique et affective.

Espérons que ces assises soient le début de grands travaux à venir menés en concertation et de façon globale avec tous les acteurs qui travaillent autour du jeune enfant et de sa famille. La FNEJE y prendra sa part.

Le CA National
FNEJE Nationale